

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR RÉALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME ALVÉOLE PLUS

Sommaire

Cahier des charges

Annexe 1 : Fiche descriptive du service conseil : accompagnement express

Annexe 2 : Fiche descriptive du service conseil : accompagnement approfondi

Annexe 3 : Contenu du rapport du service conseil : accompagnement express

Annexe 4 : Contenu du rapport du service conseil : accompagnement approfondi

Annexe 5 : Projet de contrat « Service conseil des bénéficiaires du programme Alvéole Plus »

Annexe 6 : Formulaire de réponses à l'appel à candidatures du service conseil

Annexe 7 : Fichier Excel Volume et départements (deux onglets à remplir)

Annexe 8 : Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé

Annexe 9 : Déploiement de places de stationnement - Modalités du programme Alvéole Plus

Date et heure limite de réponse : **mardi 18 octobre 14h00**

CAHIER DES CHARGES

Date et heure limite de réponse : mardi 18 octobre 14h00

Modalité de réponse : la réponse au présent appel à candidatures doit être adressée exclusivement par mail à stationnement@alveoleplus.fr avant l'échéance ci-dessus (il est conseillé aux candidats de ne pas attendre le dernier moment pour cet envoi et de demander une notification de réception dans leur logiciel de messagerie).

Contact : toute question ou demande de précision doit être adressée à stationnement@alveoleplus.fr, en indiquant dans l'objet « appel à candidatures conseil ». Les questions et les réponses seront rendues publiques dans un document mis à jour régulièrement et publié sur la page du programme Alvéole Plus du site internet de la FUB www.fub.fr.

1. Contexte

1.1 Objectifs et contenu du document

Le présent cahier des charges a pour objectif de fournir les éléments nécessaires à la compréhension de la prestation demandée par FUB Services pour accompagner les bénéficiaires du programme Alvéole Plus. Cet appel à candidatures est destiné aux personnes et structures s'estimant en capacité de réaliser cette prestation de conseil.

Il n'a pas pour objectif de détailler l'exhaustivité des tâches et moyens, leur définition relève de la proposition technique des candidats. En particulier, il appartient au candidat de proposer à FUB Services les méthodes et outils qui lui semblent les plus adaptés pour répondre aux objectifs de la prestation et d'expliquer clairement dans sa proposition leur mise en œuvre.

1.2 La Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Créée en 1980, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), est une association à but non lucratif. La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des personnes se déplaçant à vélo, et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement, par la mise en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics, et des campagnes de communication grand public. La FUB s'est illustrée ces dernières années par des actions fortes comme son plaidoyer lors des élections ou des travaux parlementaires, la production d'un baromètre des villes cyclables ou encore la mise en place de programmes d'information, de formation ou d'innovation financés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Pour opérer ces programmes, la FUB a créé une filiale « FUB Services », maître d'ouvrage du présent appel à candidatures.

1.3 Programme de développement du stationnement vélo

Le programme Alvéole Plus vise à déployer 100 000 emplacements de stationnement sécurisés et abrités pour les vélos. Les bénéficiaires du programme sont :

- Les collectivités,
- Les bailleurs sociaux,
- Les copropriétés privées à usage principal d'habitation,
- Les pôles d'échanges multimodaux,
- Les établissements d'enseignement,
- Les espaces destinés aux livreurs à vélo.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- Aider financièrement les bénéficiaires à installer des stationnements sécurisés,
- Proposer un service de conseil (entièrement pris en charge par le programme) adapté aux bénéficiaires afin de les aider dans la définition et l'élaboration de leur projet de stationnement vélo (objet du présent appel à candidatures),
- Proposer à certains bénéficiaires (bailleurs sociaux, établissements d'enseignement hors écoles primaires, espaces destinés aux livreurs à vélo), de disposer de formation à la mobilité à vélo permettant à leur public d'acquérir les bons réflexes pour circuler à vélo de façon sécurisée.

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), opéré par sa filiale FUB Services, financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (avec le concours de BOLLORE Energy, DISTRIDYN, SIPLEC, Total Energies Electricité et Gaz France) et soutenu par l'ADEME. Il prend la suite des programmes Alvéole et Alvéole 2.

1.4 Les exigences d'un stationnement vélo qualitatif et sécurisé

L'objectif du programme est de développer les installations de stationnements de vélo sécurisés et abrités, permettant d'attacher le vélo avec un antivol en U enserrant le cadre et la roue avant. Il finance l'installation de stationnements vélo selon trois modèles :

- Abris préconstruits, autoportants, sécurisés et livrés en kit pour être installés en extérieur (ou consigne sécurisée),
- Supports d'attaches vélos libres, sécurisés sous un espace couvert dédié et en extérieur (ou abris ouvert),
- Supports d'attaches vélos dans un local existant qui est couvert et sécurisé.

La FUB a élaboré un [guide \(cf. annexe 8\)](#) présentant les critères d'un stationnement vélo sécurisé, de qualité et permanent, pour répondre à un usage quotidien et utilitaire du vélo (courses, accompagnement d'enfants, etc.). Seuls les équipements répondant aux critères obligatoires de ce guide sont éligibles au financement.

Le cadre réglementaire du stationnement vélo est expliqué dans cette [fiche de l'Académie des mobilités actives](#).

Concernant les copropriétés, l'association Paris en selle a publié un [guide pratique](#).

2. Contenu et positionnement de l'accompagnement dans le parcours bénéficiaire

2.1 Parcours des bénéficiaires dans le programme

Le bénéficiaire s'inscrit sur la plateforme :

- Création de son compte en remplissant le formulaire d'inscription
- Signature de la charte d'engagement et des Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Le bénéficiaire crée son projet de stationnement :

- Renseignement de la fiche d'identité de son projet de stationnement vélo
- Possibilité de bénéficier, s'il le souhaite, d'une prestation de conseil pour son projet : un questionnaire est complété par le bénéficiaire sur la plateforme et il est contacté par un conseiller pour l'accompagner. Il revient aux bénéficiaires de se prononcer sur le besoin d'une prestation de conseil, sachant qu'une seule prestation est possible par bénéficiaire. A l'issue de la prestation, le conseiller transmet le rapport final au bénéficiaire.
- Accès au catalogue de fournisseurs et choix des équipements de stationnement
- Installation des équipements de stationnement vélo
- Chargement par le bénéficiaire sur la plateforme des pièces justificatives de l'installation (facture, photos de l'abri, bordereau de versement ou attestation sur l'honneur)
- Versement de la prime au bénéficiaire une fois les pièces justificatives validées
- Possibilité de demander, si le bénéficiaire est éligible, une formation à la mobilité à vélo sur la plateforme, afin de permettre à leur public d'acquérir les bons réflexes pour circuler à vélo de façon sécurisée.

Seuls les conseillers référencés par le programme (prestation objet du présent appel à candidatures) peuvent réaliser la prestation de conseil du programme Alvéole Plus. Un bénéficiaire peut mener plusieurs projets de stationnement aidés par le programme mais ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'accompagnement.

2.2 Objectifs, modalités et contenu des 2 accompagnements proposés dans le service conseil

Si le bénéficiaire le choisit, le programme prend en charge une prestation de conseil en amont de l'installation du stationnement vélo, pour définir, élaborer et concrétiser son projet. Ainsi, les conseillers recrutés par le présent appel à candidatures orienteront les bénéficiaires vers la localisation du stationnement, sa volumétrie, et identifieront le plan d'aménagement et les équipements les plus adaptés à la configuration du site. Cette prestation vise également à épauler les bénéficiaires pour leur donner tous les arguments nécessaires à la présentation du projet auprès de tierces personnes décisionnaires. Il s'agit à la fois d'un accompagnement technique, juridique et humain dont le but est la bonne réalisation du projet du bénéficiaire.

Cet accompagnement sera de 2 types :

- « Express » d'1 journée, réalisé à distance, ouvert à tous les bénéficiaires
- « Approfondi » de 3 jours, comprenant une visite sur site, ouvert seulement aux :
 - Établissements d'enseignement,
 - Espaces destinés aux livreurs à vélo.
- « Approfondi » de 4 jours, comprenant une visite sur site, ouvert seulement aux
 - Copropriétés privées à usage principal d'habitation.

Ces prestations "express" et "approfondi" sont détaillées dans les fiches descriptives correspondantes (cf. annexes 1 et 2).

A l'issue de la prestation, le conseiller devra transmettre au bénéficiaire son rapport final (cf. annexes 3 et 4 présentant les rapports type), le charger sur la plateforme du programme et y renseigner quelques indicateurs clés.

2.3 Volumétrie, calendrier, tarif et périmètre géographique

Le programme Alvéole Plus a pour objectif de réaliser environ 2 900 accompagnements d'ici le 31 décembre 2024 dont 1 885 accompagnements express (1 journée) et 1 015 accompagnements approfondis (3 jours ou 4 jours). Le présent appel à candidatures vise à sélectionner 77 conseillers.

Les conseillers retenus par le présent appel à candidatures devront se rendre disponibles pour une formation d'une journée (réalisée en distanciel sous forme par exemple de webinaire) à partir de novembre 2022. Les accompagnements des bénéficiaires débuteront à partir de janvier 2023. La fin du programme est prévue pour le 31 décembre 2024.

Les accompagnements seront rémunérés à hauteur de 650 € HT/jour (éventuels frais de déplacement inclus), soit :

- 650 € HT pour un accompagnement express (1 jour),
- 1 950 € HT pour un accompagnement approfondi (3 jours dont 1 déplacement sur site),
- 2 600 € HT pour un accompagnement approfondi (4 jours dont 1 déplacement sur site).

Dans leur réponse, les candidats doivent s'engager sur (cf. annexe 7) :

- Une disponibilité en nombre de jours pour réaliser les accompagnements,
- Les départements dans lesquels ils pourront intervenir (déplacement sur site pour les accompagnements approfondis).

Les accompagnements seront attribués aléatoirement, après prise en compte :

- Du nombre de jours proposé pour l'appel à candidatures, et du nombre de jours restants,
- Du département (ou territoire d'outre-mer) pour les accompagnements approfondis.

3. Engagements et règles déontologiques

Les intervenants qui réaliseront l'accompagnement des bénéficiaires du programme s'engagent à :

- Ne pas avoir d'activité de vente ou d'installation de mobilier de stationnement ou d'équipements accessoires (casiers, outillage...) financés par le programme,
- Signaler à FUB Services tout problème de disponibilité ou de conflit d'intérêt qui apparaîtrait lors du programme,
- Réaliser les accompagnements selon le cadre fixé par FUB Services et contribuer à un retour d'expérience au bénéfice de la communauté des intervenants.

FUB Services procédera à des contrôles aléatoires ou sur échantillon pour s'assurer de la réalité et de la qualité des accompagnements réalisés.

En cas de non-respect de ces règles déontologiques, FUB Services pourra, après avertissement, exclure l'intervenant du programme.

4. Contrat et facturation

FUB Services sélectionnera un ensemble de conseillers en fonction des critères définis au paragraphe 6. FUB Services conclura un contrat avec les prestataires retenus (voir projet en annexe 5).

Le paiement sera versé par FUB Services par virement bancaire pour chaque prestation réalisée et validée, c'est-à-dire dont le rapport final a été déposé sur la plateforme et les indicateurs renseignés. FUB Services ne s'engage ni sur un nombre minimal d'accompagnements ni sur une rémunération minimale.

5. Pièces à fournir par les candidats

Les candidats devront présenter leur candidature en utilisant impérativement le formulaire du présent appel à candidatures (annexe 6).

6. Critères de sélection

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les éléments recherchés sont les suivants :

- Connaissances du secteur et des enjeux de la mobilité, en particulier le vélo comme moyen de transport du quotidien,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités, des établissements publics, des copropriétés, du logement social,
- Connaissances réglementaires sur le stationnement vélo,
- Connaissance du marché et des équipements de stationnement et services vélo,
- Expérience professionnelle (ou militante) en matière :
 - De vélo comme mode de transport au quotidien (schéma directeur cyclable, élaboration ou évaluation de services vélo, plan de mobilité employeur, engagement associatif...),
 - D'urbanisme, d'aménagement, de promotion immobilière, de sécurisation de locaux, de gestion de services de stationnement,
- Capacités et moyens pour produire des plans, schémas, dessins, montages photo,
- Capacités d'écoute et de synthèse,
- Compétences en communication,
- Aisance relationnelle.

Les candidatures seront appréciées sur la base des sous-critères suivants :

- A1 : Connaissances du stationnement vélo, de la réglementation, des équipements, des bénéficiaires du programme (35 %),
- A2 : Compétences, qualifications, expériences de l'équipe et organisation proposée (35 %),
- A3 : Méthodologie proposée pour les accompagnements (20 %),
- A3 : Responsabilités environnementale (mobilité, énergie, prévention et gestion des déchets) et sociale (égalité salariale hommes-femmes, accompagnement des personnes en situation de handicap) (10%).

Une note sur 10 est obtenue pour chacun des quatre sous-critères précités, sur les bases suivantes :

- Exceptionnel : 9-10 points
- Très bon : 7-8 points
- Bon : 5-6 points
- Moyen : 3-4 points
- Médiocre : 1-2 points
- Insuffisant : 0 point

La note sera alors calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = (A1*0,35) + (A2*0,35) + (A3*0,20) + (A4*0,10)$$